

BUDGET PARTICIPATIF GUIDE DU DÉPÔT



QU'EST-CE QUE C'EST, LE BUDGET PARTICIPATIF ?

C'est un outil de **démocratie participative**, d'expression et de décision de la population. Le Budget Participatif permet à chacun de voir ses idées prendre vie à Paris. Les projets lauréats du vote des habitantes et habitants sont réalisés ou financés par la Ville. À vous d'imaginer et de façonner le Paris de demain !

Un budget de 80 millions d'euros, réparti par arrondissements, permet de réaliser des projets sur les thématiques suivantes :



Attractivité et emploi



Sport



Solidarités



Culture et patrimoine



Mobilités



Education et jeunesse



Santé



Cadre de vie



Propreté



Prévention et sécurité



Environnement

Le Budget Participatif vise à favoriser la participation de toutes et tous, et notamment au sein des **quartiers populaires** à travers deux leviers :



En réservant au minimum **25 % du budget** aux projets bénéficiant à ces quartiers.



En proposant un **accompagnement renforcé** à leurs habitants par la mobilisation d'associations locales sur la phase de dépôt d'idées et la phase de vote

MON IDÉE DOIT RESPECTER CERTAINS CRITÈRES

1

Relever de l'intérêt général

Intérêt général \neq intérêt privé/particulier. Votre projet doit bénéficier à l'ensemble des individus de votre quartier, arrondissement, ou Ville : inutile de demander un vélo personnel !

2

Entrer dans le champ de compétences de la Ville de Paris

La Ville est compétente dans les domaines suivants : urbanisme, logement, environnement, gestion des écoles maternelles et élémentaires, action sociale (enfance, personnes handicapées, personnes âgées), gestion des collèges, sport, tourisme, culture



Sont donc **exclus** les hôpitaux, musées nationaux, lycées, universités et autres propriétés SNCF/RATP, etc.

3

Constituer une dépense d'investissement



Investissement = dépenses contribuant à l'enrichissement durable de la collectivité (travaux d'aménagement ou d'extension de bâtiments, achat de matériel ou mobilier...)



Fonctionnement = dépenses nécessaires à la gestion courante (ressources humaines, fournitures qui s'épuisent dès la 1ère utilisation)

4

Être déposée par un.e Parisien.ne à partir de 7 ans

à titre individuel ou collectif, quelle que soit sa nationalité

5

Ne pas concerner l'aménagement lourd de l'espace public

Ces projets concernent la [démarche Embellir votre Quartier](#) : lancée par la Ville de Paris en 2020, elle permet une meilleure coordination des chantiers et travaux dans l'espace public



Sont donc **exclus** : les aménagements de places ou de rues, création de pistes cyclables, élargissement de trottoirs, piétonisations, zones de rencontre, etc.

COMMENT ÇA MARCHE ?



Le Budget Participatif prend vie sur la plateforme Décider pour Paris !

Ouverte depuis 2022, la plateforme [Décider pour Paris](#) s'adresse à toutes celles et tous ceux qui veulent participer à l'élaboration des politiques publiques mises en œuvre par la Ville de Paris, proposer une idée et donner leur avis. Tout au long de l'année, vous pouvez déposer votre idée soit pour votre arrondissement soit pour Tout Paris !



Vous souhaitez être accompagné pour déposer votre idée ?

Les acteurs suivants peuvent vous aider à formuler votre projet !

- ➔ [Les Maisons de la vie associative et citoyenne \(MVAC\)](#)
- ➔ [Les chargé.e.s de participation citoyenne de votre mairie d'arrondissement](#)
- ➔ Les établissements de la Ville localisés dans votre arrondissement



Si vous habitez en [quartier populaire](#), vous pouvez être spécifiquement accompagné par :

- Les équipes de développement local
- Les [associations accompagnatrices](#)

EN PRATIQUE

Afin d'avoir plus de chances que votre idée soit retenue, elle peut suivre la **règle des 3R** :

- Être **RECEVABLE**, c'est-à-dire respecter les critères fixés par la Ville
- Être **ROBUSTE**, votre idée est concrète et précise
- Être **RASSEMBLEUSE**, votre idée mobilise et répond à un besoin territorial

Certains types de projets étant déjà prévus dans le programme de la mandature ([Plan Arbre](#), [Plan Vélo](#), [Plan Parispluie](#)), ils ne sont pas recevables dans le cadre du Budget Participatif. Voici quelques précisions :



**Vous avez une idée
"Environnement"**

Projet d'aménagement situé dans un parc ou dans un jardin (sauf s'il relève d'aménagement lourd : réaménagement de tout le jardin, demande d'extension)
Plantations en jardinières uniquement si le projet est porté par un collectif qui pourra en assurer l'entretien
Jardin partagé, si c'est un projet porté collectivement en association s'inscrivant dans la dynamique du [programme main verte](#)
Mur végétalisé si le mur appartient à la Ville de Paris ou à un bailleur social

Plantation d'arbres
Arbres en pot
Jardinières ou compost si ces projets sont portés à titre individuel
Projets de réduction de la pollution lumineuse



**Vous avez une idée
"Cadre de vie"**

Potelets (mais uniquement si ce projet est porté par un collectif pour réalisation et entretien)
Réfection de pistes cyclables
Ralentisseurs
Arceaux vélos
Signalisation non lumineuse

Bancs
Éclairage de l'espace public
Terrasses
Piétonisation de rue
Pistes cyclables solaires
Retrait de panneaux publicitaires



**Vous avez une idée
"Propreté"**

Installation de poubelles innovantes, compacteuses...
Achat de matériel pour l'entretien des rues

Peinture anti-urine



**Vous avez une idée
"Culture et
patrimoine"**

Fresques sur un mur appartenant au patrimoine de la Ville ou à un bailleur social, parcours culturels, restauration d'églises (construites avant la loi de 1905), restauration de statues, de fontaines, réaménagement de conservatoires, de bibliothèques

Fresques au sol, fresques sur des murs privés ou copropriétés, restauration d'œuvres du patrimoine privé ou appartenant à l'État, organisation d'évènements culturels (festivals, expositions photo, etc.), plaques/statues en hommage à une personne célèbre



**Vous avez une idée
"Sport"**

Aménagement de centres sportifs, gymnases, et terrains d'éducation physique (TEP)
Boulodrome
Création d'aires sportives

Installation d'aggrès sportifs dans les quartiers ayant déjà été concertés par la démarche [Embellir Votre Quartier](#)



**Vous avez une idée
"Education et
jeunesse"**

Cours oasis
Équipement en tableaux numériques
Travaux de réhabilitation des cours, création d'auvents

Conception et maintenance d'une application pédagogique
Parkings pour trottinettes



**Vous avez une idée
"Solidarités" ou
"Santé"**

Achats de matériel, réaménagements de locaux pour des projets associatifs. Dispositifs d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap

Demandes d'attribution de locaux pour des associations



**Vous avez une idée
"Mobilités"**

Installation d'arceaux à vélos
Pose de ralentisseurs

Création/sécurisation de pistes cyclables
Installation d'abris-vélos
Création de nouveaux trajets de bus, lignes de métro
Modification du sens de la circulation des rues, restriction d'accès à une rue
Entretien des trottoirs
Élargissement des trottoirs



**Vous avez une idée
"Attractivité et
emploi"**

Soutien à des acteurs de l'économie sociale et solidaire : acteurs de l'insertion, ressourceries, acteurs du réemploi.

Création d'un marché alimentaire, financement de projets donnant lieu à un service facturé et donc à une activité commerciale

LE CALENDRIER DE L'ÉDITION 2025

Dépôt d'idées

Jusqu'au 3 février 2025

Recevabilité, instructions et ateliers

Du 17 février au 9 mai 2025

Les services de la Ville contactent le déposant si son idée nécessite d'être retravaillée pour être recevable, étudient la faisabilité technique des idées et évaluent leur coût.

Commission d'arrondissement

Du 19 mai au 6 juin 2025

Chaque arrondissement décide quels projets seront soumis au vote en fonction des études techniques.

Vote

Septembre 2025

Les parisiennes et parisiens à partir de 7 ans votent dans les centaines d'urnes déployées dans la Ville et en ligne sur la plateforme ***decider.paris.fr***

Depuis 2014 le Budget Participatif à Paris, c'est :

- Plus de 21 000 idées déposées
- 1 345 projets lauréats
- Plus de 3 400 chantiers terminés
- 768 millions d'euros investis, dont 34% en quartiers populaires